



Remise de peine et crédit de peine

Par **xlsammada**, le **02/08/2015** à **14:09**

Bonjour

j'ai été condamné a une peine de 3 ans de prison ferme durant mon incarcération j'ai eu une altercation avec un détenu. Détenu dont j'avais signalé au chef de l'unité de vie et aux surveillants son attitude bizarre dans la cellule et celas durant 9 jours avant l'altercation.suite a cela je suis convoqué a la commission disciplinaire qui me condamne à 7 jours de sursis et 8 jours ont été enlevé de mon crédit de peine.je suis actuellement en fin de peine en P.S.E, la semaine il y a eu une commission concernant mes remises de peine supplémentairement.le juge d'application des peines m'a supprimé 1 mois de mes crédit de peines pour la même altercation et ensuite rajouté un mois en guise de remise de peine. je n'ai jamais eu de rapport autre que celui-ci,durant mon incarcération j'ai participé a une formation de 6 mois,à m'a sortie j'ai repris mon activité professionnel preuve à l'appuie.je souhaite savoir si celas est normal. j'ai fais appel de cette décision et souhaiterais savoir si celas me sera préjudiciable.

je vous remercie d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **12:01**

Bonjour

la commission disciplinaire qui me condamne à 7 jours de sursis et 8 jours

la commission disciplinaire ne peut retirer des CRP elle peut uniquement en faire la demande

auprès du JAP.

Donc dans votre cas il a été finalement statué que vous aurez 1 mois de retrait de CRP (crédit de réduction de peine) et que vous bénéficiez d'un mois de RSP (réduction supplémentaire de peine) .

Ce qui au final revient à pas de RSP cette année et vous bénéficiez des CRP. droit commun.

Restant à votre disposition.